



**Comité de Pilotage du site Natura 2000
« Côte Bleue Marine » – FR9301999**

**Réunion du 16 novembre 2009
Observatoire du Parc Marin - Carry-le-Rouet**

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU COPIL n°1

Etaient présents :

Collège de l'Etat et ses établissements :

- BELLAN Gérard, Directeur de Recherche CNRS-DIMAR, représentant DEKEYSER Yvan, Directeur du Centre d'Océanologie de Marseille
- CARIOU Sandra, Chargée de mission Agence Aires Marines Protégées, Antenne Méditerranée, Toulon
- CHARDIN Nicolas, DFM, Direction Régionale Affaire Maritimes, Marseille
- CHERON Dorothee, Direction Régionale Affaire Maritimes, DDAM, Marseille
- DELARASSE Patrice, Gendarmerie Maritime, Marseille
- FORMAGNE Camille, Préfecture Maritime, service communication, Toulon
- GENDRE Martine, Chargée mission Natura en mer, DREAL PACA, Aix-en-Provence
- LARHER Aude, Préfecture Maritime, Toulon
- MARTANCHARD Nicolas, Commandant compagnie Gendarmerie départementale, Istres
- MOTTA Pierre, Direction Régionale Affaire Maritimes, DDAM, Marseille
- SARTORETTO Stéphane, Chargé de recherche, IFREMER Toulon-La Seyne
- SELLIER-RICHEZ Sandrine, Préfecture Maritime, Toulon
- SORIA Martial, Inspection Académique des Bouches du Rhône, Marseille
- WIERTLEWSKI Annette, Inspection Académique des Bouches du Rhône, Marseille

Collège des élus :

- CANEPA Maryse, Adjointe au maire de Carry-le-Rouet
- COLOMBO-SEIPELT Carole, Adjointe au maire de Sausset-les-Pins
- ILLAC Michel, Maire d'Ensuès-la-Redonne

Collège des institutions, organismes et professions liées à la mer :

- GERMAIN Alain FFESSM, Président adjoint Comité Provence
- PETIT Patrick, SARL Croisières Côte Bleue, Carry-le-Rouet
- RUDY Jean, Directeur UCPA Niolon
- RUSSO Joseph Président Comité Provence FNPSA
- TAGLIAMONTE Bernard, SARL Croisières Côte Bleue, Carry-le-Rouet
- TILLET William, Président du Comité Local des Pêches Maritimes de Martigues, 1^{er} prud'homme

Collège des associations :

- HUERTAS Nathalie, Présidente association AIEJE, Ensuès-la-Redonne

Experts :

- BELLAN-SANTINI Denise, Rapporteur scientifique désignée par le CSRPN, Présidente du Conseil scientifique du Parc Marin, Directeur de Recherche CNRS-DIMAR, Centre d'Océanologie de Marseille

Personnels du Parc Marin :

- BACHET Frédéric, MONIN Marie, PACCHIARDI Sébastien, CHARBONNEL Eric (secrétaire de séance)

ORDRE DU JOUR :

- Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000 sur le site « Côte Bleue marine »
- Désignation de la structure opératrice
- Questions diverses

I - Présentations Powerpoint :

1. Présentation de Natura 2000 en mer Méditerranée (Martine Gendre / DREAL PACA)
2. Présentation du site Côte Bleue et des actions du Parc Marin (Frédéric Bachet / PMCB)

Les diaporamas projetés en séance sont disponibles en téléchargement sur le site du Parc Marin de la Côte Bleue www.parcmarincotebleue.fr, et bientôt sur : <http://cotebleuemarine.n2000.fr/> (portail spécifiquement dédié à Natura 2000)

II - Présentation du site Natura 2000 :

Le site « Côte Bleue Marine » a été proposé à la Commission Européenne en octobre 2008. Il s'agit du premier site en mer à être lancé en région PACA. Il est exclusivement marin, sa limite inclut la frange littorale du domaine public maritime (laisse de haute mer), jusqu'à une profondeur de -100 m.

Le site « Côte Bleue Marine », désigné au titre de la Directive Habitats (92/43/CEE du 21 mai 1992), présente une superficie de 18 928 ha et s'étend sur un linéaire côtier d'environ 28 km.

Caractéristiques des habitats :

L'herbier de Posidonies, le plus vaste des Bouches-du-Rhône, est assez bien connu (suivi de zones identifiées) mais les cartographies sont très incomplètes et hétérogènes.

L'habitat récifs (roches coralligènes, grottes sous-marines, frange algale littorale) est bien représenté et très diversifié, mais très mal connu.

III - Désignation de la structure opératrice :

Le syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue est désigné par le président, sur proposition du comité de pilotage, pour porter l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 de la « Côte bleue Marine ».

Le syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue est l'organisme de gestion du milieu marin de cet espace côtier depuis 26 ans. Il gère notamment les deux réserves intégrales de Carry-le-Rouet et du Cap-Couronne (295 ha au total) ainsi que les 5000 m³ de récifs artificiels de production et de protection dans le cadre d'une concession d'utilisation des dépendances du DPM de 10 000 ha.

Le Parc Marin a réalisé des travaux ponctuels sur l'herbier de posidonies, le plus souvent en collaboration avec le Réseau de Surveillance Posidonie de PACA. Concernant l'habitat récifs, ce sont essentiellement des travaux sur les populations de corail rouge dans les réserves qui ont été réalisés, notamment à l'occasion d'une thèse de doctorat.

Suite à différents programmes de recherche entre 2006 et 2009, le Parc dispose de données sur les usages tels que la plongée et la pêche récréative. Une thèse de doctorat est en cours sur la pêche professionnelle. Le Parc s'est doté d'un plan de gestion décliné en 6 objectifs et 87 actions, dont une partie rejoint la démarche Natura 2000.

Actions prévues pour l'élaboration du DOCOB :

- 2010 : inventaires et état des lieux cartographiques
- 2011 : élaboration et rédaction des 2 tomes du DOCOB.

La concertation s'échelonne sur deux années, à partir du printemps 2010.

Le Parc Marin a prévu d'organiser la concertation autour de deux grands groupes de travail.

- Un groupe de travail « **usagers du milieu marin** », qui se réunira par grandes catégories d'usages tels que la plongée / la pêche de loisir / la pêche professionnelle / les questions relatives à la navigation maritime (plaisanciers, sociétés nautiques, loueurs, bateliers,...).
Des réunions pourraient également être organisées sur les thèmes transversaux, regroupant les différents usages, selon une logique d'approche par habitats, d'enjeux géographiques localisés, ou encore en fonction de l'avancement des propositions issues de la concertation.
- Un groupe de travail « **gestionnaires de la bande littorale** » qui rassemblera plus particulièrement les services en charge des questions maritimes de l'Etat, de la région et du département, les services communaux et intercommunaux, les gestionnaires de ports, les gestionnaires de stations d'épuration, les gestionnaires de plages et de plans de balisage,... Ces différents organismes seront associés aux réunions thématiques sur les usages.

IV - Questions diverses

Les débats ont majoritairement porté sur la cohérence et l'articulation avec les autres outils de protection, et sur les éventuelles conséquences réglementaires. Les thèmes abordés sont réunis selon les items suivants :

1. Le tracé du périmètre du site et les contraintes induites sur la pratique de la pêche :

M. TILLET, Président du Comité Local des Pêches Maritimes de Martigues, souligne la difficulté de prendre en compte en mer les périmètres tracés en ligne droite.

M. TILLET s'inquiète sur l'objectif de protection de 20% des eaux françaises à l'horizon 2020, et de la réduction des zones de travail des pêcheurs, toutes les autres contraintes subsistant (loisirs, industries...)

Mme BELLAN-SANTINI, en réponse, précise que l'objectif affiché vise la mise en place d'aires marines gérées et non de zones de protection intégrale. Dans ces espaces, une sensibilisation accrue au respect de la réglementation sera opérée.

Concernant les pratiques de pêche, il n'est pas question d'empêcher l'exercice de la pêche et force est de constater qu'il n'y a aucune espèce de poisson marin dans la liste d'espèces fixée par la Directive Habitats. En revanche, l'Union européenne a défini à tous les Etats membres, pour chaque site Natura 2000, une obligation de résultats en

termes de conservation des habitats. Dans cet esprit, les chaluts de fonds devraient, selon elle, être interdits sur les herbiers ou le coralligène.

2. Les dispositifs de surveillance

M. MARTANCHARD, Commandant de Gendarmerie, demande si le dispositif Natura 2000 permettra de renforcer les compétences de police.

Mme SELLIER-RICHEZ indique que le dispositif Natura 2000 n'induit pas de renforcement des prérogatives de police. , Mais cela peut permettre de renforcer les dispositifs de surveillance et de contrôle par le biais d'une meilleure coordination des services de l'Etat.

3. L'approche transversale nécessaire

Mme SELLIER-RICHEZ souligne la nécessité d'une approche transversale et globale, qui prenne en compte le projet du Parc National des Calanques, mais également le Plan de Gestion de la Rade de Marseille et le Parc Naturel Régional de Camargue.

Chaque site a une spécificité locale, mais il est nécessaire d'avoir une cohérence globale et une harmonisation à l'échelle d'une baie, d'un bassin de navigation et plus largement de la façade.

Une instance de concertation de la façade Méditerranée se réunit en décembre, sous la présidence du préfet maritime afin d'amorcer une réflexion de ce type avec les acteurs maritimes méditerranéens.

Dans le cas présent, la proximité du futur parc national nécessite une démarche ouverte et globale afin d'appréhender au mieux les éventuels reports d'activités, de pressions et d'impacts.

Principales conclusions du COFIL du 16 novembre 2009

- Désignation du syndicat mixte « Parc Marin de la Côte Bleue » comme opérateur du site Natura 2000 :
Il devra conduire la concertation avec les acteurs du site dans le but d'élaborer un document d'objectifs du site Natura 2000 « Côte Bleue Marine » afin de permettre la conservation voire le rétablissement des habitats.
- Désignation d'un vice-président, président du syndicat mixte :
Il est convenu qu'en raison de l'action innovante des communes de la Côte Bleue (CARRY-le-Rouet, Martigues, Ensues-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins) à l'initiative de la création du syndicat mixte dont l'objectif est la protection de l'espace marin au droit de ces communes, M. Michel ILLAC président de l'établissement et maire d'Ensues-la-Redonne, assurera la vice-présidence du comité de pilotage aux côtés de la préfecture maritime de la Méditerranée et de la préfecture des Bouches du Rhône, co-présidents.